



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE  
SEDE REGIONAL AFRICANA

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC50/7  
19 juin 2000

Cinquantième session

Ouagadougou, Burkina Faso, 28 août - 2 septembre 2000

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 7.3 de l'ordre du jour provisoire

METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE L'ASSEMBLEE  
MONDIALE DE LA SANTE

Rapport du Directeur régional

Le présent document est destiné à faciliter les travaux de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, conformément aux décisions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé relatives à la méthode de travail et à la durée de l'Assemblée de la Santé. Le Comité régional est invité à examiner ce document. Les décisions adoptées seront transmises au Directeur général.

SOMMAIRE

Paragrophes

CINQUANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE .....	1 - 8
Tables rondes ministérielles .....	2 - 4
Rapport sur la santé dans le monde .....	5 - 8
METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE .....	9 - 22
Pouvoirs .....	14 - 15
Remboursement des frais de voyage .....	16
Président de l'Assemblée mondiale de la Santé .....	17
Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé .....	18
Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif .....	19 - 22
COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE ...	23 - 30
Etats Membres auxquels reviennent des postes officiels à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé .....	28
Réunion informelle du Comité régional .....	29 - 30
QUESTIONS TECHNIQUES .....	31

ANNEXES

Pages

1. Projet de décision de procédure .....	5
2. Présidents de l'Assemblée mondiale de la Santé .....	6
3. Liste des Etats Membres de la Région africaine de l'Organisation mondiale de la Santé qui sont ou ont été habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif .....	7
4. Répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes .....	9

## CINQUANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

1. La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a duré six jours.

### Tables rondes ministérielles

2. Les tables rondes ministérielles, qui ont avant tout pour but de favoriser les interactions entre ministres et chefs de délégation et d'encourager leur participation, font désormais partie intégrante de l'Assemblée mondiale de la Santé; elles avaient pour thème cette année "**Les grands enjeux des systèmes de santé**". Quatre tables rondes se sont ainsi déroulées lors de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé sous la présidence de personnalités choisies par l'Assemblée.

3. Y participaient des Ministres de la Santé ou des personnes chargées de les représenter aux réunions relatives aux grandes orientations. Les débats, qui ont eu lieu en public et auxquels tous les délégués étaient invités à participer, se sont révélés productifs et riches d'enseignements. Ils étaient centrés sur les trois grands objectifs des systèmes de santé retenus par le nouveau cadre de l'OMS pour évaluer la performance des systèmes de santé : améliorer la santé, répondre aux attentes de la population, et répartir équitablement la contribution financière.

4. Les Ministres se sont félicités de l'élaboration du cadre, déterminant pour le renforcement des systèmes de santé. Un rapport de synthèse résumant les discussions a été soumis à la plénière.

### Rapport sur la santé dans le monde 2000

5. Le rapport sur la santé dans le monde a cette année pour titre "**Pour un système de santé plus performant**". Le but premier d'un système de santé est bien évidemment de protéger et d'améliorer la santé mais, pour ce faire, il faut prendre dûment en compte le partage équitable des coûts de la santé et la façon dont le système répond aux attentes de la population quant aux modalités de traitement.

6. Le rapport énonce quatre fonctions vitales dont doivent s'acquitter les systèmes de santé : le rôle de tutelle des gouvernements; la prestation des services; la production de ressources humaines et matérielles et le financement.

7. Pour l'OMS, le rapport sur la santé dans le monde 2000 n'est qu'un jalon d'un processus à long terme et, à l'avenir, la mesure de la performance des systèmes de santé fera régulièrement partie des rapports sur la santé dans le monde.

8. Dans le message figurant en préface au rapport, le Directeur général a déclaré que, si le rapport ne pouvait apporter de réponse définitive à toutes les questions qui se posent sur la performance des systèmes de santé, on pouvait toutefois espérer qu'il aiderait les décideurs à faire des choix judicieux pour que des progrès substantiels soient possibles dans tous les pays et que les pauvres en soient les principaux bénéficiaires.

### METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-QUATRIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

9. Il a été proposé que la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvre le lundi 14 mai 2001 au Palais des Nations, à Genève, et s'achève le mardi 22 mai 2001 au plus tard.

10. Conformément à la résolution WHA52.21 relative à la réforme de l'Assemblée de la Santé, dans laquelle le Directeur général était invité à prendre les dispositions appropriées pour que la discussion sur le Rapport sur la santé dans le monde 2000 ait lieu au cours d'une séance plénière plus brève, les délégués à l'Assemblée de la santé seront :

- a) invités à limiter à cinq minutes leur intervention au cours des débats;
- b) encouragés à faire des interventions par groupe ou par région;

- c) invités à remettre des déclarations écrites n'excédant pas 600 mots au procès-verbal des séances plénières au lieu de prendre la parole. Les déclarations devraient être centrées sur le thème du Rapport.

11. Les délégués souhaitant voir leur nom inscrit sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront en informer le Département des Organes directeurs, n° de télécopie 41 22 791 41 73.

12. Le texte des déclarations qui seront faites lors de la discussion générale devront être remis au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé (Bureau A656) le lundi matin 14 mai 2001 au plus tard.

13. La *Journée mondiale de la santé* et le *Rapport sur la santé dans le monde* seront en 2001 consacrés à la santé mentale. Les problèmes de santé mentale prélèvent en effet un lourd tribut dans tous les pays. Le rapport insistera sur le fait que la santé mentale est cruciale pour la santé de chacun et que les Etats Membres doivent donc tous élaborer des politiques et programmes nationaux pour la promotion de la santé mentale, la prévention des troubles mentaux et la prestation de soins aux personnes atteintes de maladie mentale. Les manifestations prévues dans le cadre de la Journée mondiale de la Santé en 2001 auront pour but de mieux sensibiliser au fardeau que représentent les problèmes de santé mentale, de renseigner sur les progrès des neuro-sciences et de la recherche en matière de services et, enfin, contribuer à mettre en place des programmes et des prestations ou à les renforcer.

#### **Pouvoirs**

14. Les Etats Membres seront représentés à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé par trois délégués au plus, qui pourront être accompagnés par des suppléants et des conseillers. Les pouvoirs, qui doivent être attribués par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente, doivent être remis au Secrétariat (Organes directeurs) au plus tard le 27 avril 2001. Seuls les documents originaux seront examinés et considérés comme des pouvoirs officiels par la Commission de Vérification des Pouvoirs. Bien que n'étant pas considérées comme des moyens officiels de présenter les pouvoirs, des télécopies pourront être envoyées aux Organes directeurs (n° de télécopie 41 22 791 41 73) pour information préliminaire, en attendant l'envoi des documents originaux.

15. Les Etats Membres, en particulier ceux dont les noms ont été proposés pour des fonctions officielles à l'Assemblée de la Santé, doivent noter qu'il est pour eux très important de présenter leurs pouvoirs et confirmer leur participation à l'avance, faute de quoi un autre pays sera désigné au poste concerné.

#### **Remboursement des frais de voyages**

16. La résolution WHA50.1 dispose que seuls les Etats Membres classés parmi les pays les moins avancés par les Nations Unies seront remboursés des frais de voyage effectifs d'un seul délégué. Conformément à la politique de l'OMS, le remboursement sera limité à une somme équivalant au prix du voyage par l'itinéraire le plus direct. Cette règle s'applique également à la participation aux réunions des Comités régionaux (WHA52.9).

#### **Président de l'Assemblée mondiale de la Santé**

17. Conformément à la Décision 5(3) adoptée par le Comité régional à sa trente-troisième session, le Président de la quarante-neuvième session du Comité régional a été proposé au poste de Président de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé.

### **Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé**

18. La Région africaine désignera un candidat au poste de Vice-Président de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

### **Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif**

19. Selon l'ordre alphabétique anglais habituel, la Guinée équatoriale a désigné un délégué pour faire partie du Conseil exécutif à partir de la cent-sixième session qui s'est tenue immédiatement après la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé. Ce représentant a donc rejoint les délégués du Cap-Vert, de la République centrafricaine, du Tchad, des Comores, du Congo (Brazzaville) et de la Côte d'Ivoire qui appartiennent à la Région africaine (Annexe 4).

20. Le mandat du Cap-Vert et de la République centrafricaine expirera à la fin de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. Ces pays seront remplacés par l'Erythrée et l'Ethiopie qui assisteront à la cent-huitième session du Conseil exécutif en mai 2001.

21. Les Etats Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif à compter de la cent-huitième session devront confirmer leur disponibilité six semaines au moins avant la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

22. La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les Etats Membres appelés à désigner un délégué au Conseil exécutif le feront en qualité de représentant gouvernemental techniquement qualifié dans le domaine de la santé.

### **COMMISSIONS PRINCIPALES DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE**

23. La Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé a décidé par la résolution WHA31.1 que :

i) le mandat de la Commission A consistera à :

- traiter principalement des questions programmatiques et budgétaires;
- examiner le projet de budget programme et le rapport du Conseil exécutif à ce sujet;
- recommander le montant du budget et la résolution portant ouverture de crédits;
- examiner les projections budgétaires provisoires pour l'exercice biennal suivant; et examiner toutes autres questions qui lui sont soumises par l'Assemblée de la Santé (Article 34);

ii) le mandat de la Commission B consistera à :

- traiter principalement des questions administratives, financières et juridiques;
- examiner la situation financière de l'Organisation, y compris : le Rapport financier et le Rapport des vérificateurs externes des comptes; l'état des contributions et avances au Fonds de roulement et de tous autres fonds ayant une incidence sur la situation financière de l'Organisation; et l'examen de la part des recettes occasionnelles devant être utilisées pour aider à financer le budget;
- recommander le barème des contributions;
- examiner toutes autres questions qui lui seront soumises par l'Assemblée mondiale de la Santé.

24. L'Assemblée mondiale de la Santé élit les Présidents des Commissions principales après examen du rapport présenté par la Commission des Désignations.
25. Chaque Commission principale élit deux Vice-Présidents et un Rapporteur, après examen du rapport de la Commission des Désignations.
26. L'Annexe 4, qui a été préparée pour l'information des membres de la Commission des Désignations, donne la répartition par pays des fonctions exercées au cours des Assemblées précédentes.
27. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera au besoin avant la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé la désignation des délégués des Etats Membres de la Région africaine pouvant assumer efficacement les fonctions suivantes :
- Présidents des Commissions principales A et B;
  - Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions principales.

**Membres auxquels reviennent des fonctions officielles à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé**

28. Les Etats Membres ci-après doivent être désignés à des fonctions officielles de l'Assemblée mondiale de la santé :

**Rapporteur (anglais) Commission B :** Swaziland

**Président : Commission A :** Kenya

**Vice-Président :** Burkina Faso (présidence de la cinquantième session du Comité régional)

**Commission de Vérification des Pouvoirs :** Ouganda, Mozambique, Libéria

**Commission des Désignations :** Erythrée, Gambie, Guinée, Nigéria, Tchad

**Bureau :** Ethiopie, Guinée-Bissau, Mali, République démocratique du Congo

**Réunion informelle du Comité régional**

29. Avant l'ouverture de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, le Directeur régional convoquera une réunion informelle du Comité régional le lundi 14 mai 2001 à 8 heures au Palais des Nations, à Genève. Les informations relatives à la salle où se déroulera cette réunion seront communiquées en temps voulu.
30. Cette réunion informelle confirmera les décisions du Comité régional sur les Etats Membres qui siégeront dans les diverses commissions de l'Assemblée mondiale de la Santé. Les Etats Membres sont priés de noter les pays qui seront proposés et de veiller à ce que les pouvoirs soient envoyés sans tarder au Siège de l'Organisation.

**QUESTIONS TECHNIQUES**

31. En application de la résolution EB99.R28 adoptée par le Conseil exécutif, l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé, par résolution WHA50.18, paragraphe 2(1) du dispositif, que le Conseil exécutif n'inscrira séparément à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé des questions relatives à des programmes techniques particuliers qu'au cours des années où l'Assemblée de la Santé n'entreprend pas un examen général du projet de budget programme biennal, de manière à consacrer davantage de temps à ces questions techniques.

**ANNEXE 1**

**PROJET DE DECISION DE PROCEDURE**

**METHODE DE TRAVAIL ET DUREE DE LA CINQUANTE-QUATRIEME  
ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE**

**Président de l'Assemblée mondiale de la Santé**

1. Le Président de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé qui s'est tenue en mai 2000 a été désigné par la Région africaine. En outre, le Président de la cinquantième session du Comité régional de l'Afrique sera désigné au poste de Vice-Président de l'Assemblée mondiale de la Santé qui aura lieu en mai 2001.

**Commissions principales de l'Assemblée mondiale de la Santé**

2. Le Directeur général, en consultation avec le Directeur régional, examinera au besoin avant chaque Assemblée mondiale de la Santé la désignation des délégués des Etats Membres de la Région africaine pouvant assumer efficacement les fonctions suivantes :

- Présidents des Commissions principales A et B;
- Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions principales.

**Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif**

3. Selon l'ordre alphabétique anglais habituel, la Guinée équatoriale a désigné des personnes pour faire partie du Conseil exécutif, à compter de la cent-sixième session du Conseil qui s'est tenue immédiatement après la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, rejoignant ainsi les délégués du Cap-Vert, de la République centrafricaine, du Tchad, des Comores, du Congo (Brazzaville) et de la Côte d'Ivoire appartenant à la Région africaine (Annexe 3).

4. Le mandat du Cap-Vert et de la République centrafricaine expirera à la fin de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. Ces pays seront remplacés par l'Erythrée et l'Ethiopie qui assisteront à la cent-huitième session du Conseil exécutif en mai 2001.

5. Les Etats Membres habilités à désigner des personnes devant faire partie du Conseil exécutif devront confirmer leur disponibilité six semaines au moins avant la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

6. La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, par la résolution WHA51.26, a décidé que les Etats Membres appelés à désigner un délégué au Conseil exécutif le désigneront en qualité de représentant gouvernemental techniquement qualifié dans le domaine de la santé.

**Réunion informelle du Comité régional**

7. Le Directeur régional convoquera cette réunion le lundi 14 mai 2001 à 8 heures au *Palais des Nations*, à Genève, pour confirmer les décisions adoptées par le Comité régional à sa cinquantième session.

## ANNEXE 2

## PRESIDENTS DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Trentième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1977)	Dr S. TAPA (Tonga)	Quarante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1989) (Chine)	Professeur Minzhang CHEN
Trente-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1978)	M. K. MOHAMMED (Trinidad et Tobago)	Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1990)	Dr P. NARANJO (Equateur)
Trente-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1979)	Professeur P. TUCHINDA (Thaïlande)	Quarante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1991)	Dr P. NYMADAWA (Mongolie)
Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1980)	Dr A. R. AL-AWADI (Koweït)	Quarante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1992)	M. A. AL-BADI (Emirats Arabes Unis)
Trente-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1981)	Dr Néropi VIOLAKI- PARASKEVA (Grèce)	Quarante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1993)	M. C. ORTENDAHL (Suède)
Trente-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1982)	M. M. DIOP (Sénégal)	Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1994)	M. B. K. TEMANE (Botswana)
Trente-Sixième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1983)	M. TANSRI CHONG HON NYAN (Malaisie)	Quarante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1995)	Dato Dr HAJI JOHAR NOORDIN (Brunei Dar-es-salaam)
Trente-Septième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1984)	Dr G. Soberon ACEVEDO (Mexique)	Quarante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1996)	Dr A. J. MAZZA (Argentine)
Trente-Huitième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1985)	Dr S. SURJANINGRAT (Indonésie)	Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1997)	M. Saleem I. SHERVANI (Inde)
Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1986)	Dr Z. HAMZEH (Jordanie)	Cinquante-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1998)	Dr F.R. AL-MOUSAWI (Bahrein)
Quarantième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1987)	Dr J. VAN LONDEN (Pays Bas)	Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1999)	Mme Maria de Belen ROSEIRA (Portugal)
Quarante-et-Unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 1988)	Dr NGANDU-KABEYA DIBANDALA (Rép. Dém. Congo)	Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2000)	Dr. Libertina AMATHILA (Namibie)

ANNEXE 3

**REGIONAL LIST OF MEMBER STATES OF THE AFRICAN  
REGION OF THE WORLD HEALTH ORGANIZATION SHOWING  
MEMBERS WHO ARE, OR WHO HAVE BEEN, ENTITLED TO  
DESIGNATE PERSONS TO SERVE ON THE EXECUTIVE BOARD<sup>1</sup>**

---

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE LA REGION AFRICAINE  
DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE QUI SONT OU ONT ETE  
HABILITES A DESIGNER DES PERSONNES DEVANT  
FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXECUTIF<sup>1</sup>**

---

**LISTA DOS ESTADOS-MEMBROS DA REGIAO AFRICANA DA OMS  
QUE ESTAO OU ESTIVERAM HABILITADOS A DESIGNAR PESSOAS  
PARA O CONSELHO EXECUTIVO<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup>In accordance with Rule 105 of the Rules of Procedure of the Health Assembly, "The term of office of each Member entitled to designate a person to serve on the Board shall begin immediately after the closing of the session of the Health Assembly at which the Member concerned is elected and shall end immediately after the closing of the session of the Health Assembly during which the Member is replaced".

Conformément à l'Article 105 du Règlement intérieur de l'Assemblée, "Le mandat de chaque Membre habilité à désigner une personne devant faire partie du Conseil commence immédiatement après la clôture de l'Assemblée de la Santé au cours de laquelle ce Membre est élu, et prend fin immédiatement après la clôture de la session de l'Assemblée de la Santé au cours de laquelle ce Membre est remplacé."

Nos termos do artigo 105º do Regulamento Interno da Assembleia da Saúde, "O mandato de cada Membro habilitado a designar uma pessoa para o Conselho Executivo começará imediatamente a seguir ao encerramento da Assembleia da Saúde no decorrer da qual esse Membro é eleito, e cessará logo após o encerramento da sessão da Assembleia no decurso da qual esse Membro é substituído".

REGION AND COUNTRIES REGION ET PAYS	MEMBERS ENTITLED TO DESIGNATE PERSONS TO SERVE ON THE EXECUTIVE BOARD MEMBRES HABILITES A DESIGNER DES PERSONNES DEVANT FAIRE PARTIE DU CONSEIL EXECUTIF MEMBROS HABILITADOS A DESIGNAR PESSOAS PARA O CONSELHO EXECUTIVO																	
	YEAR OF ELECTION AND TERM OF OFFICE - ANNEE D'ELECTION ET DUREE DU MANDAT																	
	WHA43 1990	WHA44 1991	WHA45 1992	WHA46 1993	WHA47 1994	WHA48 1995	WHA49 1996	WHA50 1997	WHA51 1998	WHA52 1999	WHA53 2000	WHA54 2001	WHA55 2002	WHA56 2003	WHA57 2004	WHA58 2005	WHA59 2006	
Algerie																		
Angola																		
Bénin										X								
Botswana																		
Burkina Faso																		
Burundi																		
Cap Vert																		
Cameroun																		
République centrafricaine																		
Tchad																		
Comores																		
République du Congo																		
Côte d'Ivoire																		
Guinée équatoriale																		
Erythrée																		
Ethiopie																		
Gabon																		
Gambie																		
Ghana																		
Guinée																		
Guinée-Bissau																		
Kenya																		
Lesotho																		
Libéria																		
Madagascar																		
Malawi																		
Mali																		
Mauritanie																		
Maurice																		
Mozambique																		
Namibie																		
Niger																		
Nigeria																		
Rwanda																		
Sao Tomé & Principe																		
Sénégal																		
Seychelles																		
Sierra Leone																		
Afrique du Sud																		
Swaziland																		
Togo																		
Tanzanie																		
Ouganda																		
République démocratique du Congo																		
Zambie																		
Zimbabwe																		

Membres ayant siégé ou siégeant actuellement au Conseil exécutif  
Susceptibles d'être élus à l'Assemblée de la Santé

X = Served/Serving Members  
\* = Likely to be elected at WHA

**DISTRIBUTION BY COUNTRY OF FUNCTIONS DURING  
PRECEDING ASSEMBLIES**

**REPARTITION PAR PAYS DES FONCTIONS EXERCEES  
AU COURS DES ASSEMBLEES PRECEDENTES**

The attached table provides information, by type of function, for each of the previous Assemblies.

---

Le tableau ci-joint donne les informations par type de fonctions, pour chacune des Assemblées précédentes.

## Annex/Annexe 4

TABLE/TABLEAU

	WHA46 46ème Assemblée 1993	WHA47 47ème Assemblée 1994	WHA48 48ème Assemblée 1995	WHA49 49ème Assemblée 1996
Président President	Sweden	Botswana	Brunei Darussalam	Argentina
Vice-Présidents Vice-Presidents	Honduras Liban Maldives Vanuatu Zambie	Lao People's Demo. Rep. Egypte Thaïlande Slovenie Argentine	Burkina Faso Mexique Iran Belarus Myanmar	Gabon Qatar Bulgarie Sri Lanka Fiji
Chairmen of Main Committees  Présidents des Commissions principales	Tunisie, Com. "A"  Barbados, Com. "B"	Indonésie, Com. "A"  Arabie Saoudite, Com. "B"	Tanzanie, Com. "A"  Pologne, Com. "B"	Les Pays Bas, Com. "A"  Afrique du Sud, Com. "B"
Other members of the General Committee  Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Bangladesh Brésil Cameroun Chine Cuba France Ghana Japon Koweït Mali Norvège Qatar Fédération de Russie Ouganda Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Zimbabwe	Bahrain Burkina Faso Cap-Vert Chine Cuba France Gabon Guatemala Guinée Iran Israël Japon Nigéria Fédération de Russie Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Venezuela	Bolivie Botswana Chine Cuba France Indonesie Japon Kenya Malawi Maroc Mozambique Oman Panama Fédération de Russie Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Australia Canada Chine Croatie Cuba Equateur France Liban Mali Nigéria Oman Fédération de Russie Thaïlande Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Zaire Zambie
Vice-Chairmen of Main Committees  Vice-Présidents des Commissions principales	Argentine) Com. "A" Irlande)	Belgium) Com. "A" Singapore)	Maroc) Com. "A" Solomon Islands)	El Salvador) Com. "A" Philippines)
Rapporteurs of Main Committees  Rapporteurs des Commissions principales	Fiji, Com. "A"  Emirats Arabes Unites, Com. "B"	Iraq, Com. "A"  Papua New Guinea, Com. "B"	Luxembourg, Com. "A"  Egypte, Com. "B"	Bhutan, Com. "A"  Hungary, Com. "B"

Annex/Annexe 4

TABLE/TABLEAU

	WHA50 50ème Assemblée 1996	WHA51 51ème Assemblée 1997	WHA52 52ème Assemblée 1998	WHA53 53ème Assemblée 1999
Président President	India	Bahrain	Portugal	Namibie
Vice-Présidents Vice-Presidents	Algérie Venezuela Libye Portugal Chine	Afrique du Sud Dominican Republic Azerbaïdjan Bhoutan Federated States of Micronesia	Bangladesh Jamaïque Libyan Arab Jamahiriya Samoa Zimbabwe	Australie Haïti Koweït Inde Ouzbékistan
Chairmen of Main Committees Présidents des commissions principales	Belize, Com "A" Kiribati, Com "B"	New Zealand, Com. "A" Sri Lanka, Com. "B"	Oman Com "A" Mexico Com "B"	Bangladesh Com. "A" Liban Com. "B"
Other members of the General Committee  Autres membres du Bureau de l'Assemblée	Argentine Bulgarie Côte d'Ivoire Cuba Erythrée France Japon Maroc Mozambique Myanmar Fédération de Russie Seychelles Afrique du Sud Suède Emirats Arabes Unis Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Argentine Belarus Burundi Chine Cuba Chypre France Guinée Bissau Jamaïque Liban Niger Fédération de Russie Sierra Leone Espagne Ouganda Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique	Argentine Benin Burkina Faso Cap-Vert Canada Chine Cuba France Israël Japon Kenya Liban Lithuanie Fédération de Russie Sri Lanka Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Zambie	Bosnie et Herzégovine Burkina Faso Cap-Vert Canada Chine Cuba France Allemagne Ghana Lesotho Oman Palau Fédération de Russie Afrique du Sud Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord Etats-Unis d'Amérique Uruguay
Vice-Chairmen of Main Committees Vice-Présidents des Commissions principales	Tunisie) Com. "A" Maurice)  Fédération de Russie) Com. "B" Nepal)	Danemark) Com. "A" Nepal)  Guinée équat.) Com. "B" Venezuela )	Ghana Malaysia Com. "A"  Bhoutan Finlande Com "B"	Nicaragua Com. "A" Malta  Algérie Com. "B" Fiji Com. "B"
Rapporteurs of Main Committees Rapporteurs des Commissions principales	Suisse, Com. "A" Liban, Com. "B"	Pakistan, Com. "A" Czech Rep., Com. "B"	Kazakhstan Com. "A" Tchad Com. "B"	Madagascar Com. "A" Thaïlande Com. "B"